# M.Cheddadi, PDG de la CIMR : Le rythme de la réforme des retraites s’accélère

L’importante réforme des retraites avance à grands pas, la commission technique qui réunit tous les protagonistes de la retraite dans notre pays, les syndicats et les caisses de retraites, et qui est en charge du rapprochement entre tous, se réunit toutes les semaines depuis 3 mois, en présence de la DAPS. Il semblerait que les débats sont passionnés et passionnants et que le travail avance sérieusement.

Ce qui se dessine aujourd’hui, c’est qu’il n’y aurait pas de mélange entre le régime de base du public et du privé. Car, certains syndicats et le patronat s’inquiètent du report sur le régime de base privé, des déficits de la CMR. Ils ont peur qu’il n’y ait pas suffisamment de transparence et qu’on mélange un peu tout et que finalement ce soient les salariés du privé qui portent une partie du déficit du public. On s’oriente donc plutôt vers une séparation au niveau du régime de base.  Quant à la retraite complémentaire elle devrait aussi se généraliser en se distinguant de la même manière. La CIMR pourrait être en charge de la retraite complémentaire privée.

En effet, quand on décide d’une  réforme en profondeur du système de retraites au Maroc, il est anormal qu’on ne prévoit pas un système qui procure du revenu à toutes les catégories des salariés et notamment  les personnes qui ont un salaire moyen ou élevé. Parce qu’aujourd’hui, ne pas généraliser la CIMR, cela veut dire priver d’un revenu de retraite des gens  qui ont un salaire de 10 000 dhs jusqu’à 20 000 dhs, c’est-à-dire tous les cadres moyens et supérieurs, qui ne prennent pas de retraite complémentaire, et qui se retrouvent au moment de leur départ à la retraite à vivre une réelle dégringolade de leur niveau de vie.

Ceci n’exclut pas que cette mise en œuvre de la généralisation se fasse à un rythme supportable pour les entreprises. C’est-à-dire que pendant 2 ans, on puisse accorder des taux préférentiels aux entreprises qui n’ont pas le chiffre d’affaires adéquat, et les accompagner progressivement. Si les grands axes de la réforme sont la séparation des régimes du privé et du public d’une part, et l’instauration d’une retraite de base et complémentaire, l’objectif préalable aujourd’hui est l’équilibre du régime de base du public,  celui de la CMR. L’idée, c’est qu’il y ait une participation de l’État, qui serait liée à un prélèvement de la part des fonctionnaires également, dans une solidarité générale. En somme, une sorte de prélèvement généralisé, mais transparent, clair, pourrait être instauré pour couvrir la dette implicite de la CMR envers ses adhérents. Ce raisonnement est tout à fait normal. D’abord, les déficits de la CMR proviennent d’une sous-tarification. Au lieu de payer 100 on a payé 50. Si on a payé 50 au lieu de 100, les fonctionnaires et l’État en ont profité, vu qu’ils ont payé moins, donc il est normal que les fonctionnaires qui ont profité de la situation payent un peu et l’État doit se serrer la ceinture pour payer, mais l’État, c’est qui ?  L’État c’est tous les citoyens, et s’il n’a pas payé ou a économisé sur la caisse des retraites, ce sont tous les citoyens qui en ont profité, soit en payant moins d’impôts, soit en ayant des infrastructures…

Dans un tel contexte de réflexions sur l’avenir des retraites au Maroc, M. Cheddadi, Président Directeur général de la CIMR a bien voulu nous accorder l’entretien suivant afin d’éclairer nos lecteurs sur les enjeux en cours.

 **La Nouvelle Tribune :**

**M. Cheddadi, à la grande question de la réforme des retraites, n’y-a-t-il pas un préalable celui de sauver l’équilibre de la Caisse Marocaine des Retraites, CMR ?**

Deux raisons militent en faveur du traitement du cas de la CMR dans le cadre global de la réforme des retraites en cours. Tout d’abord, l’Etat a pris l’initiative à mon avis très constructive, d’associer toutes les parties prenantes au dossier de la retraite, et principalement les partenaires sociaux, ce qu’elles font aujourd’hui en participant très activement aux travaux de la Commission Technique. L’équilibre de la CMR est tellement central dans la problématique de la réforme de la retraite, que le traiter séparément reviendrait à la vider de sa substance.

D’un autre coté, si vous voulez rétablir les équilibres financiers de cette caisse toute seule, cela coûterait très cher. En effet, les études qui ont été réalisées, ont montré que le taux d’équilibre de la CMR est de 54 %, ce qui n’est ni réaliste ni réalisable. Même si le gouvernement décidait d’augmenter les taux de contribution à 26 %, comme cela a été envisagé à un moment, le régime va gagner quelques années, jusqu’en 2015. Ce serait reculer pour mieux sauter, d’autant qu’un taux de cotisations de 26 %, est déjà dans la fourchette haute des  taux de contributions qui se pratiquent de par le monde, on ne peut pas aller plus loin.  Par contre, dans le cadre d’une réforme systémique, il y a des solutions qui ont été préconisées et que nous étudions au niveau de la Commission technique qui permettent de faire jouer une certaine solidarité, ce qui, pour moi, est tout à fait naturel, pour régler le problème de la CMR.

 **Concrètement, le travail de la Commission technique avance bien?**

Depuis quelques mois, le rythme de travail de la commission technique s’est nettement accéléré. Le rapport du cabinet Actuaria a été soumis pour avis au Bureau International du Travail (BIT). Celui-ci a globalement approuvé les hypothèses, les études techniques et le schéma proposé.

Les discussions au sein de la commission avancent bien. Certains points font déjà l’objet d’un accord entre les membres comme la séparation des régimes de base du public et du privé ou encore la gestion en prestations définies de ces régimes. D’autres sont encore en discussion comme la manière d’intégrer les travailleurs non salariés ou la généralisation du régime complémentaire dans le secteur privé.

 **Il s’agit donc de la généralisation de la CIMR?**

C’est en effet ce qu’a préconisé Actuaria. Mais le Bureau International du Travail a une réserve concernant la capacité du tissu économique marocain à supporter la charge qui pourrait en résulter, notamment pour les petites et moyennes entreprises. Sa crainte est que l’augmentation des charges salariales ne fasse basculer certaines entreprises dans l’informel, ce qui augmenterait la précarité de l’emploi.

Pour ma part, je partage parfaitement ces inquiétudes mais je pense également qu’il est important, au moment de lancer une grande réforme du secteur de la retraite au Maroc, d’organiser un revenu de retraite qui permette une vie digne pour toutes les catégories des travailleurs, y compris ceux à salaires moyens ou élevés qui ne sont pas correctement couvert en l’absence d’un régime complémentaire. Bien entendu, la mise en place de ce système doit se faire dans des conditions supportables pour le tissu économique, notamment grâce à un étalement judicieux dans le temps.

 **La complémentaire du privé serait prise en main par la CIMR, mais qui va s’occuper du public?**

Ce n’est pas tranché encore, à juste titre, parce que ce n’est pas très opportun de le faire maintenant. Toujours est-il que le RCAR et la CMR sont des outils efficaces aux mains de l’État, et, le moment venu, il choisira la meilleure manière de procéder.

**Le problème essentiel ne réside-t-il pas dans la déclaration systématique et générale de tous les travailleurs à la CNSS?**

Effectivement, si la couverture retraite des travailleurs au Maroc est de 27 %, dans le secteur public pratiquement tout le monde est couvert, parce que l‘État en général joue bien son rôle, alors que dans le secteur privé, cette couverture est très faible, elle doit tourner autour de 20 %.

Mais le problème n’est tout à fait où l’on pense. Ce ne sont pas uniquement les travailleurs non salariés et les indépendants qui ne sont pas couverts. Il y a plus d’un million de travailleurs salariés qui ne sont pas déclarés à la CNSS par leurs employeurs, ceci sans parler de ceux qui ne bénéficient de la déclaration que d’une partie de leur salaire.

**Comment arriver à l’extension de la couverture de la CNSS?**

C’est une partie de la réforme sur laquelle la commission technique ne s’est pas encore penchée, alors que la non déclaration des salariés à la CNSS a des conséquences économiques et sociales désastreuses. Ne pas déclarer un salarié, c’est le priver de sa couverture sociale, c’est lui voler son avenir, son revenu de retraite.

Ce comportement induit également sur le plan économique une concurrence déloyale qui pénalise les entreprises citoyennes et qui sort du marché de la consommation une partie de la population qui se trouve privée de revenu à l’âge de la retraite.

Mais malheureusement, la CNSS ne dispose pas aujourd’hui de l’arsenal juridique adéquat pour redresser cette situation. Il faudrait à mon avis renforcer cet arsenal pour augmenter son pouvoir de dissuasion,  responsabiliser le chef d’entreprise et simplifier les procédures de redressement pour améliorer leur efficacité.

**Revenons à la CIMR, elle bénéficie  d’un réel confort avec une réserve technique qui augmente chaque année ?**

Ce qui est important pour nous, c’est la pérennité du régime. Les indicateurs de  notre régime sont vraiment excellents, la projection de la réserve de prévoyance que nous faisons est très positive, elle atteint des montants très importants même quand on fait des tests de sensibilité avec des hypothèses dégradées, le régime s’en sort très bien, au delà de 60 ans.

Nous prenons en compte deux hypothèses importantes pour faire nos projections. La première, c’est l’augmentation du nombre d’actifs cotisants, qui est fixée à 0,5% par an alors que nous avons réalisé 5 % en 2011, soit 10 fois plus. La deuxième concerne le rendement des actifs financiers, fixé à 6% alors que nous réalisons 10%. Ces deux hypothèses comportent une marge très confortable qui explique l’amélioration continue de la projection de la réserve et des autres indicateurs du régime.

Le deuxième enjeu pour nous, c’est le développement du régime, par les recrutements de nouvelles entreprises, de nouveaux salariés. Cela se passe très bien également, et ça rejoint le confort que nous avons par rapport aux hypothèses actuarielles.

Le régime CIMR, au niveau de son image, est très apprécié par tout le monde, par les entreprises et les salariés, chacun est convaincu que c’est un régime pérenne et qui tient, ce qui fait qu’il draine de plus en plus de monde. Nous avons mis en place des structures de conseillers très large, une quarantaine, qui travaillent à travers tout le Maroc, et qui vont voir les entreprises pour les sensibiliser à la nécessité d’adhérer à la CIMR. Nous connaissons un très grand succès.

Aujourd’hui, nous sommes à 283 000 cotisants sur 800 000 salariés déclarés à la CNSS, qui cotisent 12 mois sur 12, ce qui représente 35 %. Cela veut dire  que nous avons encore un périmètre important à conquérir.

Sur le plan de la gestion interne, la CIMR développe ses services, ils sont de plus en plus pertinents, avec beaucoup d’investissements au niveau des technologies de l’information et notamment le Web.

Actuellement, 80 % de nos services sont sur le Web, les relations avec les entreprises sont exclusivement sur internet. La liquidation des dossiers de pension se fait aussi sur internet par le dernier employeur, ce qui permet d’accélérer le délai de traitement tout en permettant au futur retraité d’effectuer ses démarches dans son milieu professionnel habituel.

our rester à l’écoute de nos clients, nous avons mis en place un service réclamations très efficace, qui répond dans des délais très courts et nous permet d’améliorer constamment nos processus.

De même, nous suivons avec grand intérêt le degré de satisfaction de notre clientèle et notre qualité de service à travers des enquêtes à chaud, des baromètres de satisfaction et enquêtes client mystère.

 **M. Cheddadi, comment la CIMR qui avait un compartiment dynamique de valeurs cotées, s’est réadaptée à la situation de plus en plus structurelle de crise boursière ? Quelle attitude adoptez vous aujourd’hui?**

La Charte Financière de la CIMR nous impose d’arrêter une allocation stratégique d’actifs, c’est à dire la répartition des actifs de tout le portefeuille, entre  les différents segments du marché financier, actions, obligations,  immobilier, infrastructures et produits alternatifs.

L’allocation stratégique réserve 55 % de notre portefeuille aux actions, alors que nous ne sommes qu’à 50 % actuellement, ce qui fait que nous allons encore acheter des actions. Nous sommes sur des opérations stratégiques également, nous ne tournons pas du tout le dos à la bourse, nous avons confiance dans le marché marocain, ainsi que dans les actions cotées. Certes, il est vrai que l’année 2011, en termes de bénéfices, a été une année de stagnation, parce que la baisse des résultats de Maroc Télécom a beaucoup pesé sur le marché, mais il faut placer cela dans un contexte général et international, de cyclicité des marchés.

**Ne serait-il pas logique que les institutionnels lèvent un peu le pied du fait que  la moyenne des cours de leurs portefeuilles actions a été réévaluée avec les opérations de va et vient pour des raisons fiscales ?**

Si les institutionnels ont des cours historiques supérieurs aux cours actuels, ce serait une raison pour acheter afin de diminuer leur prix d’acquisition moyen. Par ailleurs,  leur rôle est quand même d’investir, et la bourse est un domaine d’investissement très intéressant parce qu’il a l’avantage de la liquidité, et il est constitué de sociétés en général transparentes, surveillées par la Bourse et le CDVM, qui offrent un maximum de garanties aux investisseurs. Ce sont des sociétés pour lesquelles l’information est disponible. Voilà des éléments qui militent  en faveur de l’investissement en bourse.

Je pense que s’il y a un frein vers l’investissement en bourse c’est le fait que beaucoup d’institutionnels sont déjà assez lourds en actions. Rappelons-nous qu’en 2008, au déclenchement de la crise, les institutionnels étaient massivement intervenus pour que la bourse ne chute pas, et ils avaient obtenus des dérogations pour dépasser les ratios prudentiels, qui sont fixés à 50 %. Certains étaient allés à 60 %, et peut être qu’aujourd’hui ils se retrouvent avec une allocation aux actions cotées élevée et donc ne peuvent pas aller plus loin. Je ne pense pas que ce soit de la méfiance.

**Le rôle des institutionnels, que l’on qualifie de faiseurs de marché consiste à «soutenir» des fois la bourse, ne doivent-ils pas penser rentabilité ?**

C’est une hérésie que de vouloir soutenir la bourse, parce qu’il s’agit d’un marché qui répond à ses propres critères, les cours doivent correspondre à des rendements, à un équilibre entre l’offre et la demande. De toute manière, plus le marché devient profond, plus il devient important, plus il est difficile de le piloter.

Une réforme de la bourse a été enclenchée qui va mettre en place la fin de la mutualisation, demander aux sociétés de bourse de sortir  et les remplacer par des institutionnels. Le ministre des Finances, Nizar Baraka,  est vraiment désireux de changer la donne. Je pense que c’est cela l’issue, et non que les institutionnels soutiennent artificiellement la bourse.

***Source : la map  du 5 juillet  2012.***